

SOURCES DE PROTECTION ET D'ASSISTANCE OFFERTES AUX
INVESTISSEURS CORPORATIFS CANADIENS A L'ÉTRANGER

Le Canada, qui avait été pendant si longtemps un importateur net de capitaux d'investissement, s'est transformé en exportateur net de capitaux vers le milieu des années 70. Ces capitaux ont surtout été acheminés vers les États-Unis, mais ce pays n'a nullement été le seul grand destinataire de l'investissement canadien. Nos sociétés ont acquis une meilleure expérience de l'investissement à l'étranger, mais d'autres facteurs ont mené à un renouveau global d'intérêt pour les participations directes au capital social. L'écrasant fardeau de la dette de nombreux pays du tiers monde rend pratiquement impossible toute nouvelle opération de financement de la dette de ces pays. Mais certains de ces pays ont changé ou changent graduellement d'attitude face à l'investissement étranger, le voyant maintenant comme le principal moyen d'appuyer la poursuite de leur développement. L'actuelle tendance à convertir les dettes en prises de participation n'est que l'un des aspects de ce phénomène.

De plus, les pays communistes, y compris la Chine et plus récemment l'URSS, ont graduellement ouvert leurs frontières aux investissements étrangers par prises de participation. Pour ces pays, le défi de l'investissement est tout aussi important que celui de l'exportation, mais des sociétés canadiennes ont déjà signé un certain nombre d'accords de coentreprise et en poursuivent d'autres.

Alors que l'évolution des comportements produit un climat toujours plus favorable à l'investissement étranger, de plus en plus de sociétés canadiennes se montrent intéressées à investir dans ces pays, y compris ceux du monde en développement. Par ailleurs, elles tentent naturellement de protéger leurs investissements de risques comme la non-cessibilité des bénéfices, l'expropriation, la révolution ou la guerre. Ce guide a été préparé à leur intention.

Un certain nombre d'organisations sont en mesure de faciliter ou de protéger les investissements canadiens à l'étranger. Les besoins des investisseurs varieront grandement, mais les organisations à contacter peuvent être réparties en deux grandes catégories: les organisations multilatérales et les organisations bilatérales.

La première catégorie comprend 1) la Société financière internationale et 2) l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Les principales organisations bilatérales sont: 1) l'Agence canadienne de développement international, 2) la Société pour l'expansion des exportations et 3) le ministère des Affaires extérieures. Les